

[Text]

unfairly. In paragraph 21 of Chapter XII, the committee states that the territories should be allowed to nominate judges and lawyers for consideration for appointments to the Supreme Court of Canada, yet does not recommend amendment to the accord.

Instead, the committee proposes, in paragraph 26 of Chapter XII, that this concern, and that of nomination of senators by the territories, be placed on the agenda of the First Ministers' conferences. What kind of logic is this? First you cast the accord in stone, and then you try to chip away at it? Once the damage is done, consultation after the fact is unlikely to make things right again.

Frankly, we in the north are angered by the First Ministers' and the special joint committee's apparent disregard of the basic rights of those people who occupy, often at considerable personal cost, the region of Canada so often linked to Canada's future well-being. Their actions contradict the constitutional convention that Yukon should increasingly have the right of self-determination in matters of political, social, economic, and cultural development which would someday culminate in provincial status. Indeed, I would argue that the Meech Lake accord, in the respects in which it affects us, is the exact opposite of self-determination.

Yukon and the Northwest Territories are not, of course, provinces now. Nor, I emphasize, do we seek provincial status at this time. Few people in Yukon or the Northwest Territories would argue that we have reached the point where provincial status makes financial sense, but this does not mean that other limitations ought to be imposed on us, that rights other Canadians consider fundamental ought to be denied us.

Yukoners wish to play a role in the country's major institutions. They wish to continue to work towards the possibility of provincehood at some appropriate time in the future. To have the possibility of provincehood extinguished at this time would erode our faith not just in the future for the north but in the vision of this country Canadians have embraced since Confederation.

Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Senators.

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Penikett, for a very eloquent and powerful presentation.

Before I take any of my colleagues' names, I would like to question you on one particular point I find very interesting. There was a process on to change the 1982 accord and to go back to the original where the decision . . . Were you involved in that process?

**Mr. Penikett:** Yes. That is perhaps the greatest irony of all, Senator. The 1983 accord on aboriginal rights provided that the territories could be represented at the table where our interests were affected; "be invited by the Prime Minister" I think is the exact language, and we were.

[Traduction]

injustement. Au paragraphe 21 du chapitre XII, le Comité indique que les territoires devraient avoir le droit de nommer des avocats comme candidats à la Cour suprême du Canada, mais ne recommande cependant pas de modifier cet Accord.

Par contre, le Comité propose au paragraphe 26 du chapitre XII que cette préoccupation et que la nomination des sénateurs par les territoires soient portées à l'ordre du jour des conférences des premiers ministres. De quel genre de logique s'agit-il? En premier lieu, vous coulez l'Accord dans le béton et ensuite, vous essayez de le grignoter? Lorsque le dommage est fait, la consultation après le fait a peu de chance d'aider à redresser les torts.

En toute franchise, nous, dans le Nord, sommes furieux contre l'indifférence manifeste des premiers ministres et du comité mixte spécial au sujet des droits fondamentaux de ces gens qui occupent, souvent à des frais personnels considérables, la région du Canada qui est souvent reliée au bien-être futur du pays. Cette attitude vient en contradiction avec l'Accord constitutionnel qui veut que le Yukon ait de plus en plus de droits à l'autodétermination sur les questions de développement politique, social, économique et culturel qui aboutira un jour au statut provincial. De fait, j'affirme que l'Accord du lac Meech dans les aspects qui nous touchent, va exactement à l'encontre de l'autodétermination.

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas, bien sûr, des provinces à l'heure actuelle. Et j'insiste sur le fait que nous ne souhaitons pas un statut provincial pour le moment. Peu de gens au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest affirmeraient que nous avons atteint le point où un statut provincial serait logique, du point de vue financier, mais cela ne signifie pas que d'autres limites doivent nous être imposées, non plus que les droits que les autres Canadiens estiment fondamentaux, devraient nous être refusés.

Les Yukonnais veulent jouer un rôle au sein des principales institutions du pays. Ils veulent avoir la possibilité d'envisager de faire partie de la communauté des provinces au moment voulu dans l'avenir. Nous faire enlever la possibilité de tendre vers un statut de province en ce moment, minerait notre foi non seulement en l'avenir du Nord, mais en la vision qu'ont les Canadiens de ce pays depuis la Confédération.

Merci, Monsieur le Président. Merci, Mesdames et Messieurs les membres du Sénat.

**Le président:** Merci beaucoup, M. Penikett, votre présentation était très éloquente et vigoureuse.

Avant de prendre les noms de mes collègues, j'aimerais vous poser une question sur un point particulier que je trouve très intéressant. Il y a eu un processus qui visait à changer l'Accord de 1982 pour revenir à l'Accord original où la décision . . . Avez-vous participé à ce processus?

**M. Penikett:** Oui. C'est peut-être la plus grande ironie de toutes, Monsieur le Sénateur. L'Accord de 1983 sur les droits des autochtones stipulait que les territoires pourraient être représentés à la table lorsque nos intérêts étaient touchés, «être invités par le Premier ministre», je crois que ce sont les termes exacts qui ont été employés, et nous l'avons été.